



# CENTRE DE FORMATION

## Comité des Yvelines de Tennis

### Formation :

# Enseigner le Paratennis

## 31/08, 01 et 02/09

Cette action est financée par les fonds conventionnels de la branche du sport.

Déclaration d'activité de formation enregistrée sous le n°11780519078 (Cet enregistrement ne vaut pas agrément par l'État.)



## CENTRE DE FORMATION COMITE DES YVELINES DE TENNIS

<b>Intitulé de la formation</b>	ENSEIGNER LE PARATENNIS
<b>Publics concernés</b>	Enseignants
<b>Nombre de places disponibles</b>	Minimum : 6 / Maximum : 12
<b>Volume de formation</b>	3 journées – 21H + 3H en distanciel
<b>Dates, horaires et lieu de formation</b>	31/08, 01 et 02/09/2022 Horaires : 9H00 – 17H00 Lieu : Comité des Yvelines de tennis Chemin du parc des sports – 78810 FEUCHEROLLES
<b>Intervenants</b>	Aurélie SOMARRIBA et Xavier LERAYS (formateur encadrement Sourds et Malentendants)
<b>Prérequis</b>	Être titulaire d'une qualification spécifique tennis (CQP AMT, CQP ET, DEJEPS, DESJEPS, BE1, BE2)
<b>Objectifs</b>	ENCADRER ET METTRE EN PLACE UN PROJET PARATENNIS DANS SON CLUB <ul style="list-style-type: none"><li>• Connaissance du handicap</li><li>• Mettre en place et gérer un projet paratennis</li><li>• Enseigner l'activité tennis en fauteuil et la mobilité du fauteuil</li><li>• Réaliser des tests physiques et des jeux au Filet</li><li>• Animer une séance de tennis en fauteuil</li></ul>
<b>Contenu de la formation</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Connaître le handicap et ses implications</li><li>• Connaître le fonctionnement du Paratennis</li><li>• Aspects pédagogiques de l'enseignement et entraînement à des joueurs présentant un handicap moteur (tennis en fauteuil)</li><li>• Connaître les spécificités du fauteuil roulant (manipulation, technique, tactique)</li><li>• Aspects pédagogiques de l'enseignement et entraînement à des joueurs présentant un déficit auditif</li><li>• Mise en situation pédagogique</li></ul>
<b>Coût de la formation par personne et modalités d'inscription</b>	1) Formation dans le cadre d'une Action collective Pas de règlement pour les salariés et dirigeants des clubs ayant réglé leur cotisation à la formation professionnelle et adhérent à l'AFDAS  2) Dans les autres cas : <b>1 400€</b>
<b>Date limite d'inscription</b>	26 août 2022



## CENTRE DE FORMATION COMITE DES YVELINES DE TENNIS

### ENSEIGNER LE PARATENNIS

A retourner au Comité des Yvelines de Tennis dans les délais indiqués

CLUB d'appartenance : Code club : 57.....

N° adhérent AFDAS : \_\_\_\_ N° SIRET: \_\_\_\_\_

Stagiaire - NOM : ..... Prénom : .....

Salarié(e) Profession au sein du club : .....

N° Sécurité Sociale : \_\_\_\_\_

Date Naissance : \_\_/\_\_/\_\_ Lieu de naissance : .....

Email : .....

Téléphone : .....

Adresse personnelle : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

DIRIGEANT Responsable de l'inscription

Fonction : .....

NOM : ..... Prénom : .....

Téléphone : ..... Email : .....

Code d'accès AFDAS : ..... MDP : .....

(Si inscription par le Comité)

### ENSEIGNER LE PARATENNIS

- Salarié d'un club ayant réglé sa cotisation à la formation professionnelle et adhérent à l'AFDAS **Action collective\***
- Autres cas

\*Action collective : pas de règlement pour les salariés des clubs ayant réglé leur cotisation à la formation professionnelle et adhérent à l'AFDAS.